

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11-14/2023**

Objet : Election des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : MANGIONE Sylvie – ROBIN Christelle.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : MANGIONE Sylvie à VEY-FARCE Cathy – ROBIN Christelle à BOISSIEUX Thierry.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le Code Electoral et notamment l'article L.19,
- ◆ Vu la délibération 35-2021 du 12 mai 2021 portant élection des membres de la commission de contrôle électorale,

Considérant que, « VI. Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. »

Considérant que, les membres de la commission de contrôle des listes électorales étant désignés pour 3 ans, il convient de renouveler sa composition. Que, la désignation précédente a été effectuée lors du conseil municipal du 11 juin 2020 suite aux élections municipales, nommant ainsi :

- Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
 - Christèle ROBIN
 - Carine GARO
 - Thierry BOISSIEUX
- Deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
 - François AUROUX
 - Agnès BABILLON

Considérant que, le Maire propose de reconduire les mêmes membres pour les 3 ans à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROCLAME membres de la commission de contrôle électorale :

- Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
 - o Christèle ROBIN
 - o Carine GARO
 - o Thierry BOISSIEUX
- Deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
 - o François AUROUX
 - o Agnès BABILLON

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 026-212600969-20230412-D14_2023-DE

S²LO

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 14 avril 2023.

Le Maire
Fabrice LARUE



La secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK